

Séance du 30 juin 2017

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
11	14
<u>Date de la convocation :</u> 23 juin 2017	
<u>Date d'affichage :</u> 03 juillet 2017	

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes, Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU.

MM. Claude BOISDRON, Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU.

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Sébastien COLMAN, Sébastien TOQUARD.

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET
COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Commissions municipales :

Commission affaires scolaires : Madame le Maire a rappelé au Conseil municipal la possibilité laissée aux communes de demander à titre dérogatoire le passage à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017. Elle a rappelé que le Conseil municipal était favorable au maintien des 4 jours et demi et donc des Temps d'Activités Périscolaires.

Elle a informé le Conseil municipal que le Conseil d'Ecole réuni en session extraordinaire le 16 juin dernier avait majoritairement opté pour un retour à 4 jours d'enseignement par semaine dès septembre 2017. Le Conseil communautaire, qui détient la compétence, a suivi l'avis des différents conseils d'école et s'est donc prononcé pour un retour à 4 jours.

Madame le Maire informe le Conseil de l'appel reçu ce matin des services de l'inspection académique l'informant d'un probable rejet de la dérogation demandée du fait des changements induits dans l'organisation des transports scolaires et de l'obligation de modification du marché, qui passe par la région.

01 : D2017-32 : **ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR FAIRE PARTIE DU COLLEGE ELECTORAL DES ELECTIONS SENATORIALES 2017**

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juin notifiant au communes le mode de scrutin, et le nombre de délégués et suppléants à élire,

02 : Délibération 2014-30 : DECISION MODIFICATIVE N°2 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE CANTINE SCOLAIRE

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 01

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n°2017-16 du 03 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,
Vu la délibération n°2017-15 du 03 avril 2017 attribuant les subventions 2017,
Considérant le projet présenté par l'association de cantine scolaire,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits
022 / Dépenses imprévues	2 500.00€	
Chapitre 65 / Article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations	/	2 500.00 €
TOTAL :	2 500.00 €	2 500.00 €
TOTAL GENERAL :	0.00 €	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association de cantine scolaire au titre des subventions 2017,

AUTORISE la présente modification du budget 2017,

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 03 juillet 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
			Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
			Excusé	